



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CÀRA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 17 Gestion et exploitation du réseau de distribution publique de gaz : rapport d'activité de l'année 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, les autorités concédantes en matière de distribution publique d'électricité et de gaz, négocient et concluent les contrats de concession et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public. A cet effet, le délégataire Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Dans le cadre du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz signé le 6 août 1999 pour une durée de 25 ans à compter du 15 août 1999, et ayant été résilié le 31 décembre 2023 pour permettre l'entrée en vigueur du nouveau contrat le 1^{er} janvier 2024, le concessionnaire a fait parvenir un rapport d'activité pour l'exercice 2023, dont les faits marquants sont résumés ci-après.

En application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et à la Commission Consultative sur les services publics locaux.

I – Activité générale

Le nombre de clients reste globalement stable, de 30 866 pour 2023 contre 31 206 en 2022, soit une baisse de 1%.

51 nouveaux compteurs ou modules communicants ont été installés en 2023.

L'acheminement du gaz est assuré par 288 kilomètres de canalisation dont la quasi-totalité en moyenne pression. La taille du réseau est inchangée depuis 2022.

En 2023, 1 987 K€ d'investissements nouveaux ont été réalisées (+524 K€), dont 68% consacrés à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. 10% des investissements sont dédiés aux raccordements, à la transition écologique et au comptage. 22% est lié à des besoins en matériels et outils de fonctionnement.

II – Sécurité des personnes et des biens

Elle s'apprécie au travers de différents critères :

- Le nombre d'appels des tiers : 1082 en 2023 (contre 1016 en 2021 et 948 en 2022) comprenant :
 - 541 dépannages (472 en 2022) dont 474 manques de gaz ;
 - 541 interventions de sécurité (476 en 2022) dont 400 liées à des fuites ou des odeurs et 43 liées à des incendies ou explosions ;
- Le nombre d'incidents : on en dénombre 451 (contre 414 en 2022).

III – Les éléments financiers de la concession

Les produits d'exploitation s'élèvent à 6 873 K€ (7 307 K€ en 2022 soit une baisse de 6%). Ils proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs (6 534 K€). S'y rajoutent des recettes correspondant aux services proposés (338 K€) : prestations liées au raccordement, des locations de matériels, des déplacements d'ouvrages demandés par des tiers, ou d'autres prestations facturées à l'acte.

Les charges totales s'élèvent à 7 978 K€ (7 764 K€ en 2021 soit une augmentation de 3%), composées de charge d'exploitation à hauteur de 4 795 K€ et de charges d'investissement à hauteur de 3 183 K€. Les charges d'exploitation se composent principalement des charges de personnel, de 2 408 k€ (50% des charges), de dépenses d'achat de matériel et d'énergie (713 K€), d'achat de prestations de sous-traitance (639 K€) et de charges diverses (immobilier, informatique...).

La redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 a pour objet de faire financer par les clients au travers des recettes les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir d'autorité organisatrice de la distribution de gaz. Elle s'élève, pour 2023, à 40 000 € (contre 39 000€ en 2022).

La redevance d'occupation du domaine public est de 17 286 € pour 2023 (contre 13 909 € en 2022, soit une augmentation de 24%).

Le résultat d'exploitation fait apparaître un déficit de – 1 106 k€.

Cette baisse s'explique en partie par une baisse de la consommation (-6,5% de consommation corrigée du climat en 2023) ainsi que par un climat doux en 2023 ayant généré des pertes à un niveau national aux fournisseurs de gaz.

Après examen de la Commission Consultative des services publics locaux du 7 novembre 2024 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2023 ci-annexé remis par GRDF, au titre de la gestion et l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2023 remis par GRDF, au titre de la gestion et l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU